

On dit généralement que le parlement s'assemblera en Août prochain à Kingston.

Mr. le Rédacteur de l'Aspion nous communique la lettre suivante, tout en nous montrant par les documents originaux que l'omission ne vient pas de sa part. Comme l'espèce ne nous permet pas de nous rendre à la demande de Monsieur le secrétaire de l'Assemblée de St. Gervais, en publiant au long des précédés qui d'ailleurs ont paru dans les principaux journaux, nous reproduisons néanmoins l'adresse qui en est le résumé et que nous regardons comme un monument de dignité populaire fort rare à notre époque et qui pour cela mérite certainement d'être conservé :

St. Gervais 22 Avril 1843.

Monsieur. Voulez vous avoir la bonté de rectifier une omission qui s'est glissée en copiant, relativement aux journaux publiés par milleux nos précédés, vous avez dû voir que nous citons dans le Fantasque le nom de Monsieur... Ayez en conséquence la bonté d'en dire un mot et de le priez de bien vouloir reproduire les faits précédés.

Je suis Mr. Votre Très humble Secrétaire. J. A. Jolyvet.

Mr. J. HEROS Rédacteur Québécois. St. Gervais 17 Avril, 1843.

A Son Excellence Sir Charles Bagot, gouverneur général de l'Amérique Britannique du Nord, etc, etc. Qu'il plaise à Votre Excellence. Les habitants de ces populations maritimes, libres, quant à leurs sentimens, comme l'aîné qui respirent, sont fiers d'avoir joui jusqu'à ce jour de la bonté de votre loi qui leur a permis de jouir de la bonté de votre administration.

L'expression de leur reconnaissance, doit être d'autant plus marquée que les habitants de ces provinces, ne se sont jamais gênés d'exprimer leurs profondes sympathies pour les administrations qui ont précédé, et malgré une ou deux exceptions nous sommes heureux de nous en rappeler les faits honorables de Sir G. Prevost, l'honorable et respectable Sir P. Buxton, le bon vouloir de Lord Gosford et le zèle de Lord Dufferin, que constitutionnellement parlant aucune de ces administrations, ne peut avoir les mêmes titres à la confiance que la votre à son inspiéter au pays.

En conséquence, cette assemblée qui n'est que la fidèle écho de toute cette partie de la province, approuve sans restriction la votre constitutionnelle et est entrée. Votre Excellence, comme la seule dans laquelle le pays, comme ceux qui sont à son administration peuvent marcher sans encombre. Que cette assemblée regrette que des circonstances venues par celui qui régit tout sur cette terre, ait forcé Votre Excellence de se retirer du gouvernement de ce pays; mais elle a fait que l'exemple donné par elle, et ses autres heurieuses qui en ont été le résultat, ne soient pas perdus pour toute succession, vers lequel se tournent les regards d'un peuple qui ne cesse de louer sa justice et d'apprécier son caractère. Elle se souvient que c'est elle qui a été l'origine de ce que nous étions pas heurieuses, nous prouvant que notre Souverain et son ministère ne reculent pas devant la tâche qu'ils ont entreprise, et que bientôt le pays recouvrera la confiance de cette justice qu'il appelle depuis si longtemps et à laquelle il a tant de titres.

Que dans l'opinion de cette assemblée, il manque qu'elle chose au concert de louange; qui se fait entendre dans tout le pays, sur les faits de votre noble loi qui ouvre devant nous, et Votre Excellence comprendra facilement qu'il restera toujours du malade au cœur de ce pays, tant que nous nous malheureux frères, gémissant dans l'exil, où la loi n'est été jetée que parce qu'ils se sentaient le courage de comprendre des droits, pour lesquels la nation anglaise, elle-même, se serait, comme un acte de bravoure, fait le sacrifice, si elle se fut trouvée placée comme nos frères, alors qu'une faction qui fut de tout temps, le malheur du pays, semblait vouloir les réduire à l'état d'illètes sur le sol qui les vit naître.

Que cette assemblée, après avoir adressé ses prières à la divine providence pour le rétablissement de la santé de Votre Excellence, et se souvenant de la nécessité de votre Excellence se trouve de retourner dans ses foyers, elle le prie de vouloir bien agréer ses meilleurs souhaits pour son heureux retour et une continué de son bonheur que l'honneur bonhomme mérite égal l'assurance que son nom n'a jamais gravé dans nos cœurs, en caractères d'autant plus indélébiles, qu'ils y ont été tracés par la reconnaissance d'un tel peuple.

St. Gervais, 17 Avril 1844. (Signé) : Abram Jean Turgeon, Président; J. A. McKendry, Sec. Général; E. Couture, C. A. Vaillancourt, Jean Goselin, Jean Piquet, M. Aylo, Membres du Comité de Rédaction, (Traité copie) : JO. JOLIVET, Secrétaire.

[Le but de l'Assemblée avait été expliqué par A. Turgeon, Ker, et Mr. de L. Lacroix. Les résolutions précédant et motivant l'Adresse furent proposées et secondées respectivement

par Messieurs Marcel Aubé, Charles Gagné, Ch. Vaillancourt, Jean Goselin, E. McKenzie, M. Talbot, Jean Piquet, Ignace Vallière, Chs. Denis, Ed. Rouleau, Jos. Leclair, E. Couture, F. Boute, Jos. Doyer père, Hilaire Arsenault, Chs. Clément, et N. Pouliot.

ANNONCES.

Idéolo le ciel l'aidera.

MODES DU PRINTEMPS ET DE L'ÉTÉ.

Le Souverain en remerciant ses amis et le public en général de leur encouragement libéral qu'il a reçu depuis qu'il a commencé, prend la liberté de les informer qu'il vient de recevoir.

LES MODES DE PARIS, DE LONDRES et de NEW-YORK.

Ainsi que les coupes qui y ont rapporté et il est prêt à exécuter toutes commandes dont il serait favorisé dans le meilleur goût et dans le plus court délai à des prix très modérés pour argent comptant ou crédit approuvé.

ED. CHÉRON.

MARGAHD TAHOUM, No. 11 Rue du Pont St. Roch. Québec 3 Mai 1843.

P. S. Il vient de recevoir un assortiment très considérable de marchandises de goût dans sa ligne, propre à la saison et à des prix très réduites.

PERDU

Un PERDRE L'APRES MID entre la Basse et la Haute-ville, un PORTEFORTILLE en OUIR DE RUSSIE contenant des notes personnelles et certain indoluit en différents billets de banque. On récompensera qui pourra le rapporter au bureau du Canadien.

Québec 3 Mai 1843.

MANUFACTURE DE POELES RUSSES A PATENTE.

No. 99, rue de la Fabrique St. Vallier, à Québec.

M. S. MOLINSKI prie les personnes qui désireraient acheter, dans des fabriques ou dans des magasins, de voir bien ne pas tarder à lui transmettre leurs commandes, par lettres affranchies et elles seraient qu'il puisse les servir à temps, et surtout les mieux élogés, avant la clôture de la fabrication. Une fois établie de se procurer sur-le-champ, dans ce pays, assez d'ouvriers formés à ce genre de fabrication, il vendrait un grand nombre de commandes à la fois, pour servir dans l'ordre de leurs besoins.

Québec, 30 mai 1843.

PROSPECTUS.

RECUEIL DE MUSIQUE SACRÉE; Consistant en Messes, Vesperes, Requemes, Cantiques etc, en usage dans la Cathédrale Catholique de Québec; avec accompagnement d'Orgue de Piano, le tout compilé et arrangé par P. F. Motz, Organiste de la même Cathédrale.

Il sortira de cet ouvrage un numéro de 8 pages par semaine imprimé sur une feuille demi, de manière que l'année formera un volume de 416 pages, y compris l'index et le titre.

Chaque numéro contiendra un ou deux cantiques et une ou deux hymnes au style pur de l'école de Messes ou Vesperes que l'espèce permettra et qui, s'entend que les séries de deux années comprendront toute la musique en usage dans la Cathédrale de Québec, tant en plain-chant qu'accompagné.

Pour la commodité des individus, ainsi bien que des chœurs plus nombreux, le recueil entier de Soles contiendra, des Duos, des Trios, et des Quatuors, lesquels ont pour des voix d'hommes, d'autres pour deux voix de femmes, et d'autres encore encore pour des voix mixtes.

La Souscription par an est de quatre piastres, outre les frais de Poste payable par quarts, d'avance. Il ne sera pas reçu de Souscription pour moins de six mois.

Le premier numéro sortira dans la première semaine du mois de Juin prochain, à laquelle époque le premier volume sera dû.

Des propositions pour l'insertion de annonces du choix et de goût les souscripteurs recevront l'attention qu'ils leur méritent.

Toutes les communications adressées à M. Motz par rapport à cette publication, doivent être, françaises de part. Les personnes qui voudraient les se constituer agents pour cette publication dans leurs colonies respectives ont prière de vouloir bien en informer M. Motz.

Québec, le 20 Mars 1843. P. F. MOTZ. E. Soutigné, Avocat, à son ÉTUDE à la Haute-Ville, rue des Jardins, No. 6. P. M. DEROME Québec, 25 février 1843.

ÉTOFFES DU PAYS.

Le Souverain informe les habitants de la campagne qu'il a été toujours prêt à acheter toutes sortes d'ÉTOFFES du Pays, Toiles, Draps, etc.; ou, et au même lieu, à les vendre à commission.

P. GINGRAS, Jura. Rue Champlain, No. 313, Basse-Ville. Québec, 13 avril 1843.

A VENDRE.

PAPERS PRINTS De J. H. DUFOUR et LE ROY de PAPIER.

PAUL et VIRGINIE, papayerie installée en trois mille feuilles par papier grand Raisin, et quelques pages de bordure.

P. GINGRAS, Jura. Rue Lamontagne, No. 11.

Almanach des Adresses.

On annonce dans la liste qui suit, un grand nombre de noms pour l'année. On n'a pas droit à plus de trois lignes pour ce prix.

THOS. LARIVIERE, MEUBLIER et fabricant de meubles, Rue Des fosses, No. 103 près de la Ecole de Saint-Joseph.

W. RIDDLE Graveur, sur Sir Anne, No. 5 Haute-Ville, vis-à-vis des Casernes des Jésumites. Fait des copies pour les Cours de district, les Concessions municipales et autres; cartes de visites et d'adresses; livres de comptes, etc. etc.

J. O. VALLIERE Manufacturier de chaises, meubles et verres, Couplet; No. 822, Rue St. Vallier près du Parc.

J. P. RHEAUME, Avocat et Procureur; No. 28, Rue St. Vallier, près de Mr. Chartrand.

P. GINGRAS, Jura, Marchand, Rue Lamontagne No. 11, et Rue Champlain No. 313, Basse-Ville.

P. TREMBLEY, Avocat, Rue des Prairies No. 51, St. Roch.

L. OUIS LEMOINE, Armurier-Mécanicien, rue St. Jean, No. 40, Haute-Ville.

M. DONALD & LOGANS, fabricants de papier et tapissiers etc joignant la Dapennie Montréal.

Etablissement du Fantasque.

LES PROPRIÉTAIRES de cet établissement ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont été établis à Québec, et ont été chargés de leur procurer l'entrepreneur tous les ouvrages qui ont rapport à la LIBRAIRIE. Ainsi ils continuent à se charger de :

L'IMPRESSION en TYPOGRAPHIE; Pamphlets, Livres, Affiches, Circulaires, Lettres Mortuaires etc, dans le dernier goût et l'impression.

EN COULEURS VIVES, EN OR ou en BRONZE.

IMPRESSION LITHOGRAPHIQUE. Ils excellent sur PIERRE toutes espèces dessinés

Tels que: Portraits, Paysages, Dessins de Machines et Objets d'Art, Planches en vue de Linéaire gravées ou au crayon pour livres classiques, Cartes et Plans Typographiques etc. Circulaires Annonciatives pour les Marchands, les Artisans, les Propriétaires, les Académiciens, les Artistes, les Industriels, les Cultivateurs etc. Le tout imprimé avec soin par un ouvrier d'Europe, au fait des derniers perfectionnements.

On trouvera les prix très modérés des pierres et des plaques lithographiques pour ceux qui désirent exécuter elles-mêmes quelque dessin dont on tire ensuite un nombre illimité d'impressions dans chaque époque se fait au service de l'œuvre du dessinateur.

IMPRESSION en TABLE-BOUZE

Sur Planchettes de Cuirre, Cartes Géographiques, Planes d'Assurances, Billets d'Ordonne, Cartes de visites, Connaissances, Circulaires Billets de spectacles, de bals et soirées etc. etc. dessinés en tout genre, etc.

Il se charge aussi de faire exécuter toutes espèces de GRAVURES sur Sceaux et Cochettes tout Cour de Justice, Conseils Municipaux, Notices, etc.

Relieure en Tous Genres.

MACHINES DE FAMILIERS. Avez convertis stampés ou ornés de Dessins en Gravure ou en Lithographie.

Les propriétaires de cet établissement en sollicitant pour leur industrie la faveur publique ont promis en leur soins; promptitude, et prix modérés.